



« *Affaire Facebook* » Position d'AL TEN

Les licenciements, intervenus en décembre 2008, dont la presse fait écho, sont fondés.

La question soulevée par les médias ce jour touche une problématique beaucoup plus large : celle de la nature des propos tenus sur Facebook, réseau social ouvert. Les amis des amis ont accès à des conversations entre internautes : ces conversations rentrent ainsi dans des sphères de plus en plus amples au point de devenir une sphère publique.

En aucun cas la société AL TEN n'a mené d'investigation et n'a donc violé le secret des correspondances sur Facebook. AL TEN a toujours respecté la vie privée de ses salariés. Dans ces deux dossiers, elle a été informée par l'un de ses salariés que des propos injurieux et vexatoires étaient diffusés à l'encontre d'un supérieur hiérarchique d'AL TEN.

Le Conseil de Prud'hommes de Boulogne Billancourt a rendu ce jour une décision de départage dans les deux dossiers, ce qui signifie que les conseillers n'ont pu se mettre d'accord sur la décision à rendre. Ainsi, le dossier sera plaidé de nouveau dans quelques mois devant le Conseil de Prud'hommes présidé par un magistrat professionnel.

Cela montre que l'affaire n'est pas tranchée et dépasse largement le cadre de la société AL TEN.

A propos d'AL TEN

Leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT), AL TEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et DSI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le titre AL TEN est coté au compartiment B du marché d'Euronext Paris (ISIN FR0000071946), fait partie du SBF 120, de l'indice IT CAC 50 et du MIDCAP 100, et est éligible au SRD.

CONTACT PRESSE AL TEN :

RP ENTREPRENEURS Florence Lacave
01 58 14 05 06 / florence@rp-entrepreneurs.com